

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

Une précédente communication à l'Académie de la Val d'Isère, il ya dix ans déjà, avait permis d'évoquer la longue liste des maires qui se sont succédé à la tête de Moûtiers, entre 1860 et 1940.

Pourquoi avoir choisi 1860 comme date de départ, c'est, bien sûr, qu'avant la réunion de la Savoie à la France, nos édiles étaient des syndics et non des maires.

Une biographie de chacun de ces maires avait pu être établie, ainsi qu'un survol des transformations les plus marquantes de notre vieille cité, au cours de chacun de leur mandat.

Les recherches avaient été effectuées aux archives départementales mais aussi en mairie de Moûtiers, avec l'accord du maire de l'époque René Ramaglia, grâce à la mise à disposition des délibérations du conseil municipal et aussi avec l'aide du service d'état civil pour les naissances et décès à Moûtiers ou en dehors.

Depuis, les archives municipales ont été classées, à la faveur du recrutement d'une archiviste compétente, et ont été mises à la disposition des intéressés, ce qui a permis de remonter le temps jusqu'à la période dite révolutionnaire, qui fut aussi celle de la première réunion de la Savoie à la France, et d'aller à la rencontre des deux premiers moûtiérains ayant déjà porté pendant cette courte parenthèse le titre de maire, d'autant que ce sont deux personnalités étonnantes, mal connues, le premier de nos maires, en particulier, au fil des écrits qui lui ont été consacrés, a vu sa biographie passablement chahutée.

La consultation des registres de délibérations et de correspondances de Moûtiers, relatifs à cette période troublée de notre histoire, nationale et locale, a permis d'y découvrir des annotations probantes, des documents insérés au fil des pages, certains surprenants, nous les découvrirons ensemble, après avoir fait un rapide rappel du contexte politique et administratif dans lequel ils s'inscrivent.

Nous savons que les troupes révolutionnaires françaises, dirigées par Montesquiou, ont attaqué le royaume piémontais dès le 22 septembre 1792 – le 21 on avait proclamé la République, la première. Il n'y a pas eu, à vrai dire, de déclaration de guerre en bonne et due forme, contrairement à celle qui avait été adressée à l'Autriche en avril, mais une proclamation adressée du Fort de Barraux par le général de Montesquiou dans laquelle il dit que la nation française est lasse des injures faites à ses ambassadeurs par le roi de Sardaigne, et il justifie l'entrée de ses troupes en assurant qu'il ne s'agit pas d'une guerre de conquête mais de libération du peuple de la Savoie ; il termine en disant « un peuple libre vient vous offrir des sentiments d'union et d'amitié ».

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

Les troupes entrent à Chambéry dès le 24 septembre. L'opinion générale leur était du reste favorable : des émeutes avaient déjà éclaté en Savoie en 1790 contre un gouvernement piémontais tatillon et des impôts accrus, malgré deux années de mauvaises récoltes. Donc l'occupation française a pu se faire sans rencontrer de véritable opposition, ce dont se félicitera Montesquiou : « elle n'a coûté aucun homme à la France et n'a été souillée par aucun désordre ».

Le 29 septembre, on avait mandaté de Moûtiers, cinq représentants du Conseil de la Ville, dont l'avocat Guméry et le noble Greyfié, pour qu'ils aillent à Conflans, mettre la ville sous la protection de Montesquiou, qui venait d'y arriver.

Le lendemain, Montesquiou entre à Moûtiers et « couchera à l'archevêché ». Cette première entrée dans notre ville n'est pas celle représentée par le tableau qui orne la salle des mariages de la mairie, malgré la date qui y a été portée.

A ce moment de notre histoire, l'on peut déjà présenter Michel Guméry, un des membres du Conseil de Ville mandaté à Conflans, en traçant une brève biographie du personnage.

La consultation du *Dictionnaire des parlementaires français de 1789 à 1889* a dû être effectuée par Mr Panisset, généalogiste de profession, auteur d'une excellente série d'articles parus dans le *Dauphiné Libéré* sous le titre « *La généalogie en pays de Savoie, des noms et des hommes* » car le 19 septembre 2004, il se penche sur le patronyme des Guméry et évoque « un conventionnel, Michel Guméry » qu'il dit être né à Celliers, ce qui est exact, le 15 mai 1751 comme indiqué aussi dans le *Dictionnaire des parlementaires* et d'autres ouvrages qu'il serait fastidieux de citer. C'est aussi la date indiquée par Léon Vercoutère ; ce journaliste parisien faisait de longs séjours aux Avanchers, il crée, de Paris, un journal tarin « *L'écho du col de la Madeleine* » où il évoque en 1927 Guméry. Lucien Chavoutier, auteur d'une petite monographie de Celliers, optera plus tard pour le 15 avril 1751 comme date de naissance, récemment on dira 1759. La consultation du registre des baptêmes de Celliers, seul registre d'état civil existant à l'époque, permet de trancher pour le 19 avril 1751 date que personne ne citait : la seule voie fiable, c'est la consultation des archives.

La famille de Guméry ? Des agriculteurs, comme à l'époque le sont les habitants de la vallée de l'Eau Rouse, vallée qui mène en Maurienne par le col de la Madeleine, dit à l'époque col de la Colombe. Cette voie de passage entraîne en conséquence une plus grande ouverture (d'esprit aussi ?) sur le monde extérieur. Les consignes du sel prouvent que cette famille a toujours joui d'une honnête aisance. Celliers est par ailleurs un lieu de pèlerinage, N.D. de Celliers étant réputée pour ressusciter, le

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

temps d'un baptême, les enfants morts à la naissance, qu'on présente dans cette chapelle « à répit », comme l'est aussi sa voisine N.D. de la Vie dans la vallée des Belleville. Des dons ont permis, depuis longtemps, d'y tenir une de ces petites écoles ouvertes pendant les mois d'hiver, et le jeune Guméry, sûrement bon élève, a dû y être remarqué par le curé et d'autres peut-être, qui ont pu aider sa famille pour le diriger vraisemblablement vers le collège royal de Moûtiers, où l'on suit des études secondaires.

Aucune précision n'est parvenue jusqu'à nous sur son cursus, en tout cas, on retrouvera notre cellierain quelques années plus tard avocat à Moûtiers et y faisant partie de la bonne bourgeoisie telle que l'a décrite l'historien Jean Nicolas dans son ouvrage « *La Savoie au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles* », ce qui sous-entend qu'il a dû faire ses études de droit à Turin, puisqu'aucune université n'existait en Savoie avant 1860, ce qui constituait un motif de récriminations pour nos ancêtres, demandant depuis longtemps l'ouverture d'une université « de langue française » et ce qui interdit qu'il ait fait d'excellentes études à Chambéry comme on a pu le lire.

On apprend grâce à l'excellent livre de Jean Nicolas que la bonne société bourgeoise de Moûtiers raffole de théâtre et, comme les troupes d'acteurs de passage sont rares, on joue « entre soi » et l'on choisit souvent de représenter des pièces de Voltaire. Jean Nicolas cite la distribution de *Zaïre*, jouée à Moûtiers en 1778. Guméry a 27 ans, il tient le rôle de Lusignan, un autre avocat moûtiérain, Cartanaz, celui d'Orosmane.

Si la bourgeoisie joue, il faut que le bon peuple s'amuse aussi, or, il y a à Moûtiers un cafetier, François Crey, qui, ayant assisté à la représentation de *Zaïre*, sait écrire une chanson satirique, critiquant les acteurs amateurs, leur conseillant de se tenir plutôt à leur cabinet où ils feront plus sûrement fortune, car ils sont plus doués comme avocats que comme comédiens. Cartanaz et d'autres parmi les acteurs, furieux, engageront un « plaintif » contre le cafetier ! Mais Guméry, lui, s'en amusera seulement, montrant déjà les qualités qu'on lui reconnaîtra plus tard dans sa vie politique, quand on ne les lui reprochera pas : tolérance et modération, et il ne se joindra pas aux plaignants.

Après avoir évoqué la « magie du théâtre » notre historien Nicolas signalait le goût pour la musique, l'essor des sociétés philharmoniques : cela se vérifie aussi à Moûtiers où le premier corps de musique est formé en 1782 avec le recrutement d'un maître de musique.

A la même époque, Michel Guméry fait également partie d'une loge maçonnique, « La Concorde des Centrons », fondée à Moûtiers en 1777,

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

et en sera l'orateur. Cette loge est affiliée à la « Loge des Trois Mortiers » de Chambéry, dont le grand orateur est alors le célèbre Joseph de Maistre. Plus tard, la loge de Moûtiers s'associera au « Grand Orient de France », dont Marius Hudry notait que cette loge s'éloignait des loges aristocratiques pour agir aux côtés des loges bourgeoises, aux opinions plus avancées ; il signalait l'importance de la loge maçonnique à Moûtiers, mais « toujours dans le sens de la modération » -ce sont ses termes-. Au sein de la « Concorde des Centrons », Guméry côtoie l'avocat Cartanaz mais aussi le noble Greyfié.

Autre institution moûtérienne de l'époque, un Mont de Piété y fonctionne. En 1789, outre l'archevêque et l'intendant de province, le juge-mage et le premier syndic qui sont membres de droit, le Mont de Piété est administré par cinq membres élus : deux chanoines, le commis des royales gabelles Bernard, le noble Amédée Philibert Greyfié et Michel Guméry l'avocat.

Voilà pour la vie publique. Passons à la vie privée.

Le 12 Février 1782, dans le registre des mariages de Moûtiers, on peut lire que « spectacle Michel Guméry, de la paroisse de Celliers, et maintenant à Moûtiers, épouse égrège Jeanne Marie Joachine fille d'égrège Maximin Métral, de Moûtiers ». Elle apporte à son mari, qui est alors avocat au Sénat de Savoie, une dot de cinq mille livres et un trousseau évalué à quatre cents livres, par contrat dotal passé la veille chez le notaire Bernard, de Moûtiers, ce qui est confortable pour l'époque. Deux fils, nés de cette union, porteront des prénoms à consonance ... littéraire : Octave et Œdipe étant les deuxièmes prénoms des petits Jean Louis et Esprit Guméry.

Mais... en septembre 1792, on ne tient plus de rôle dans les tragédies, celles de Voltaire ou d'autres écrivains en vogue au Siècle des Lumières, Il va falloir affronter la réalité dramatique du quotidien.

A Chambéry, où, on l'a dit, les troupes révolutionnaires sont entrées le 24 septembre, on se réunit dès le 6 octobre pour constituer l'Assemblée des Allobroges, et l'on invite chaque municipalité à élire un député à cette Assemblée. Les assemblées communales se réunissent dans ce but le 14 octobre 1792. Pour Moûtiers, les deux tiers des citoyens sont réunis dans la cathédrale Saint-Pierre, et vont élire à l'unanimité le médecin Joseph Abondance et deux suppléants, Guméry et Fontanil. Après qu'Abondance se soit recusé, s'estimant trop âgé, c'est Michel Guméry qui sera « député » à Chambéry, c'est-à-dire envoyé en représentation par la commune de Moûtiers et il y part, muni de frais de mission. A son retour il

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

rendra compte des 240 francs qu'on lui avait alloués : 6 francs par jour pour ses vacations de simple député, soit 78 francs, et encore 6 francs pour chacun des dix-neuf jours où il y a fait office de secrétaire à la rédaction des décrets, ce décompte l'amenant à rembourser scrupuleusement 48 francs.

A Chambéry, les quelque 650 députés communaux élus ont siégé entassés dans la cathédrale. Le 23 octobre ils constituent l'Assemblée Nationale des Allobroges et le tirage au sort a fait de Guméry un des quatre secrétaires, comme on l'a vu. Il sera en outre membre du Comité de Législation. L'Assemblée Nationale des Allobroges va aussi choisir quatre députés, pour aller porter à la Convention Nationale des français, à Paris, « le vœu général de la nation des Allobroges, libre et indépendante, d'être unie et incorporée à la nation française ».

Entre élections et tirage au sort, l'avocat Guméry sera encore choisi comme un des quatre députés.

En 14 séances, tenues du 23 au 29 oct. 1792, l'Assemblée Nationale des Allobroges va revoir l'administration locale, nationaliser les biens du clergé, régler la question des biens des émigrés, abolir les privilèges, les droits féodaux, la gabelle... Parmi tous ces bouleversements, par décret du 26 octobre, l'Assemblée invite les communes de l'ancien duché de Savoie à procéder par élection à la nomination de conseillers municipaux provisoires –jusqu'à Jean Nicolas précise que les membres du Conseil de Ville étaient recrutés par cooptation-. Pour Moûtiers il conviendra d'élire un maire, huit officiers municipaux, cinq adjoints et un procureur. Ce sera fait le 28 et le choix se portera sur Guméry, conseiller auparavant, comme l'était Greyfié, élu également le 28 octobre comme officier municipal. Michel Guméry est également élu juge suppléant au tribunal de Moûtiers par l'Assemblée des Allobroges. A ce titre on le trouvera chargé d'assister le notaire qui fait l'inventaire des biens des Cordeliers, religieux établis au-dessus de Moûtiers.

N'oublions pas que notre nouveau et premier maire, élu le 28 octobre 1792, doit également se rendre à la Convention Nationale avec trois autres représentants de l'Assemblée des Allobroges. La délégation, conduite par le député de Chambéry, Doppet, arrive à Paris début novembre ; l'accueil qui lui est réservé n'est pas très empressé, ils s'expriment à la Convention le 21 seulement et le principe de la réunion de la Savoie à la France –la première- est officialisé le 27 novembre 1792. La Savoie devient alors le 84^{ème} département français et sera représenté à la Convention par dix députés du département du Mont-Blanc, à élire ultérieurement.

La nouvelle parvient à Moûtiers le 4 décembre, où les habitants l'apprennent « par le son des cloches et le bruit de l'artillerie », dira

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

l'architecte Borrel en publiant à Moûtiers en 1889 son *Histoire de la Révolution en Tarentaise*.

Sur-le-champ, on décide d'organiser une grande fête pour cette occasion. A la page 27 du registre des délibérations, le 9 décembre, sont relatées les festivités organisées dans l'église Saint-Pierre et en ville, précédées d'un Te Deum chanté par l'archevêque. On peut ici évoquer les félicitations que le Pape avait adressées à Mgr de Montfalcon du Cengle, (notre dernier archevêque) « pour être demeuré à son poste malgré les difficultés que l'on pouvait prévoir » ; l'archevêque avait même, le 11 novembre, écrit à l'Assemblée des Allobroges, pour assurer de sa bonne volonté. A partir du registre des délibérations, Borrel va consacrer plusieurs pages très détaillées à la fête moûtieraine, reprises pas Jean Nicolas plus brièvement, nous allons nous contenter de cette lecture : « *Le spectacle imaginé par les citoyens de Moûtiers en l'honneur de la réunion offre un bon exemple de pédagogie fondée sur les symboles et l'allégorie. Le dimanche 9 décembre, un cortège part de l'hôtel de ville et se dirige vers la cathédrale, avec à sa tête trois patriotes portant l'un une pique surmontée d'un bonnet phrygien, le second la Déclaration des droits de l'homme et le dernier la Constitution. Derrière s'avance la musique, suivie des fonctionnaires, magistrats, militaires et citoyens. Dans la cathédrale, ils entendent le Magnificat et un Te Deum entonné par l'archevêque. Puis le cortège s'en va faire le tour de la ville au son de la Marseillaise. Place Saint-Pierre se dresse un autel dont l'architecture et le décor regroupent les significations de la journée. Selon une relation du temps, on y voyait « le Mont-Blanc et les quatre-vingt-trois autres départements de la France, unis par une ceinture tricolore et couronnés par un nuage dans lequel apparaissait la Liberté, tenant la loi d'une main et la pique de l'autre. Le despotisme serrant de ses mains crispées des chaînes rompues, se tordait, expirant sur les débris de couronnes et de sceptres aux pieds des quatre-vingt-quatre départements. On voyait, sur les côtés de l'autel, des Musulmans et des Maures enchaînés, tendant leurs bras vers la Liberté, et au pied du Mont-Blanc, des hommes armés prêts à se sacrifier pour la défendre. Il y avait aussi la couronne civique, la corne d'abondance et d'autres emblèmes représentant l'union. L'autel était abrité par un baldaquin surmonté de deux étendards tricolores liés en sautoir ». C'est ensuite l'alternance des discours et des serments, coupés de salves d'artillerie. Un banquet est offert par la ville, qui réunit les notables et les militaires. On danse une partie de la nuit devant des feux de joie et, au matin, les pauvres qui se présentent reçoivent du pain... ».* En fait si l'on se réfère à la relation figurant au registre des délibérations de Moûtiers on constate que les feux de joie avaient été allumés l'un au-dessus de la montagne de Feissons sur Salins, le

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

deuxième au sommet du Montgargan, et le troisième au-dessus du village de Gregny.

Le 20 janvier 1793, les citoyens actifs de la commune doivent élire un conseil municipal définitif, conformément aux proclamations des commissaires de la Convention Nationale, il sera composé cette fois d'un maire, de cinq conseillers, d'un procureur et de douze notables. Cette fois encore le choix se porte sur Michel Guméry, nommé maire, Greyfié étant un des cinq conseillers élus. Ce même 20 janvier, Michel Guméry est chargé de porter à Chambéry une motion pour s'élever contre la crainte de voir transférer à Conflans, ou à l'Hôpital (futur Albertville) la direction du tribunal de district alors que Moûtiers avait déjà émis le souhait d'en installer les services dans l'archevêché désaffecté. Lors d'une réunion du Conseil, on note, pour cette raison, l'absence de Guméry « député à Chambéry pour le bien public ». Le 6 mars, autre réunion du conseil, où Guméry annonce qu'ayant été nommé député à la Convention Nationale le 17 février, il ne pourra plus assurer ses fonctions de maire. Ses collègues protestent, lui demandant de « cumuler les fonctions aussi longtemps qu'il le pourra ». Il remercie chaleureusement et accepte. A la même séance, on annonce le départ de l'archevêque dont les meubles sont mis sous scellés. Trois mois seulement se sont écoulés depuis les fêtes au cours desquelles il chantait le Te Deum.

L'arrêté de suppression des deux évêchés de Tarentaise et de Maurienne est du 8 février 1793.

Le Conseil en fonction à Moûtiers devait être jugé insuffisamment révolutionnaire car une société de *Sans Culottes* y est créée, elle se réunira dans la salle allouée par le Conseil « la sacristie de la ci-devant cathédrale ».

Le 14 mars, Michel Guméry participe encore à une réunion du Conseil, mais le 20 mars, lors de la séance qui traite de l'acensement des biens nationaux, dont le jardin de l'évêché et le couvent Saint-Michel que nous connaissons mieux sous le nom des Cordeliers, il est remplacé par Greyfié, maire, alors qu'aux absences précédentes de Guméry, on avait cité Bérard-Blay comme « faisant fonction de maire ».

Procédons maintenant à la présentation du second maire de Moûtiers, en utilisant principalement l'ouvrage écrit en 2009 par son descendant, Damien Greyfié de Bellecombe.

Il existait à Moûtiers en cette fin 18^{ème}, une famille noble particulièrement implantée en Tarentaise, les Viguet. Ils possèdent à Moûtiers maisons et biens, de l'autre côté du Vieux Pont on conduisait dans leur chapelle les prisonniers de l'évêché pour y entendre la messe. Les Viguet ont des propriétés très importantes avec montagnes et

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

fromageries sur les Allues, la Perrière et les Belleville. A cette époque rappelons que la paroisse de la Saulce précède celle de Brides, qui sera formée au siècle suivant par la réunion des hameaux de Brides détaché des Allues, et des Bains détaché de la Perrière, pour former la commune de Brides-Les-Bains.

Or, Claude André Viguet vieillissant, n'est plus capable d'assumer seul la gestion de ses biens (il y a même un arrêt du Sénat en ce sens en 1776). Vers 1780 il va donc en confier la gestion à son « neveu à la mode de Bretagne », comme il dit, Philibert Amédée Greyfié dont le grand-père a épousé une de ses cousines. Greyfié est né à Annecy le 1^o juin 1755. Officier dans les troupes d'infanterie piémontaise, il a été rendu à la vie civile en 1780. En 1781 Claude André Viguet lui lègue tous ses biens car il n'a pas de postérité. En 1783 il va arranger un mariage entre son protégé et héritier et la fille d'un cousin, Rosalie Viguet de Bellecombe. Le contrat de mariage est passé le 13 octobre devant un notaire de Moûtiers, citons le montant de la dot pour relativiser sa situation par rapport à celle de l'épouse de l'avocat Guméry mariée un an auparavant : Rosalie Viguet de Bellecombe apporte 23 000 livres de dot sans compter bijoux et « trossel ».

A cette occasion, Claude André remet au futur époux tous ses biens sur les Allues, La Saulce et la Perrière, à charge d'assurer son entretien et celui de son épouse. Le 22 octobre, le mariage est célébré dans la chapelle des Viguet au hameau de Brides, en présence du chevalier de Buttet, inventeur du système à cordes des salines de Moûtiers, et de l'intendant de province Olive, témoins choisis. C'est par ce mariage que les Greyfié deviennent « de Bellecombe ». Les deux familles logeront dans les maisons Viguet à Moûtiers ou à Brides ; celles de Moûtiers seront vendues plus tard (en 1826) pour devenir le Grand Séminaire. En 1792, Greyfié est, avec Guméry, conseiller de Moûtiers, le premier syndic étant alors François Duplan, et Jean Pierre Bérard-Blay le deuxième syndic. Lors de l'élection provisoire du Conseil, prévue par l'Assemblée des Allobroges, on a vu que Guméry sera choisi comme maire, par 56 voix sur 69, Greyfié, Duplan et Bérard-Blay comme conseillers et la situation sera la même à l'issue du vote du 20 janvier 1793 voulu par la Convention.

Quittons maintenant Greyfié, Moûtiers et sa mairie pour suivre la carrière parisienne de Michel Guméry. Elu député à la Convention, c'est donc aussi notre premier député au sens actuel du terme, après avoir été notre premier maire.

Parmi les dix députés du Mont-Blanc, un médecin et neuf hommes de loi, « cinq sortent des Temples maçonniques » selon l'expression de Marius Hudry. Trois seulement sont qualifiés de Dantonien, les autres,

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

plus modérés, siégeront dans le Marais. Philibert Simond, commissaire envoyé par la Convention à l'Assemblée des Allobroges, les traitera d'ailleurs d' « oiseaux marécageux ». Cela convient à notre avocat, fervent catholique, en tout cas d'opinions très modérées. D'où une légende bien ancrée, et répétée, le faisant traiter par Robespierre de « Taureau rétif du Mont-Blanc ». La plupart des tenants de l'histoire disent, que c'était parce qu'il avait refusé de voter la mort de Louis XVI ! Vous avez déjà compris que c'est impossible, puisque cette sentence est rendue le 17 janvier, alors que les députés du Mont-Blanc ne le seront, députés, qu'à partir du 17 février et qu'ils ne siégeront au complet à la Convention qu'à partir d'avril, ce qui est confirmé par les annotations tirées du registre des délibérations de Moûtiers.

Une autre tradition voudrait que Robespierre l'ait ainsi apostrophé, du haut de la tribune de la Convention : « Prends garde à toi Guméry », à la suite de quoi, certains, un curé de Celliers, Vibert, entre autres, veulent que son esprit en ait été troublé jusqu'à la fin de sa vie ! D'autres prétendent, sa famille surtout, qu'il aurait répondu « Tu y passeras avant moi » (ce qui s'est réalisé). Cela semble mieux répondre à ce que l'on connaît de son caractère placide, plutôt que le trouble rapporté par le curé. Guméry votera néanmoins un peu plus tard, la mise en accusation de Marat « le sanguinaire », qui n'aura pas de suite, nous savons tous qu'il sera tué dans sa baignoire par Charlotte Corday ! Le 23 mars 1794, Guméry votera aussi la mort pour Carrié, dont Vercoutère nous dit que, plus que Robespierre encore, il déshonora la Révolution par ses atrocités.

Les affaires parisiennes ne l'absorbent cependant pas complètement, il reste en contact permanent avec la municipalité de Moûtiers, qui lui adresse des appels pressants à la soutenir. Ainsi, le 28 octobre 1793, on lui écrit « Tu as été maire, et il n'est personne qui connaisse mieux que toi les embarras de cette municipalité qui a contracté plus de cent mille francs de dette provenant du fait que cette commune est dans le cas de fournir tout ce qui est nécessaire pour le train d'une petite armée » et on le prie d'appuyer les réclamations qui sont adressées à la Convention. Régulièrement il est mis au courant des problèmes moûtiersains : il suffit de citer quelques dates de courriers pour comprendre à quel point on compte sur ses bons offices : 29 octobre, 28 novembre 1793, 3 mai, 5 mai, 10 Mai, 29 mai, 24 juillet 1794. Le 9 septembre on lui écrit au sujet du nourrissage des enfants abandonnés et de l'hospice, et le 24 octobre on lui précise que des enfants abandonnés ont été rapportés à la mairie par leurs nourriciers !

Parfois, trop rarement hélas !, on manifeste sa reconnaissance pour des interventions couronnées de succès, bien que, lui dit-on, « les secours soient beaucoup en dessous des besoins ».

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

Il arrive que le député demande des pièces justificatives manquant aux dossiers de réclamations présentés par la ville, un état devait transiter ainsi par le « Directoire du département » « mais », dit le maire, « celui-ci l'a sans doute laissé dans la poussière de son bureau ! » Ne faisons aucun commentaire....

En novembre 1794, on accuse réception, à la commission des secours publics, d'une somme de trente mille livres mise à la disposition de l'hospice civil de Moûtiers en précisant « en suite des représentations du citoyen Guméry, représentant du peuple ».

Le 22 août 1795 le texte d'adoption de la Constitution de l'An III est voté par la Convention, le nouveau corps législatif sera composé de deux chambres –les deux-tiers des députés devant être choisis parmi les Conventionnels. Le pouvoir exécutif sera confié à un Directoire de 5 membres élus par le Corps législatif. A cette occasion on écrit au Conventionnel Guméry : « Que vous soyez membre du Conseil des Cinq Cents ou de celui des Anciens, nous comptons également sur vos dispositions pour faire rendre justice à cette commune » : toujours la même confiance, et, si les autres courriers se terminent par le traditionnel « Salut et fraternité », pour Guméry la formule finale est « Conservez-vous ».

Mais Guméry a dû utiliser sa position pour d'autres interventions, car un courrier de la mairie émanant des membres composant le bureau de police de Moûtiers le prévient d'accusations portées contre lui et les autres députés modérés du Mont-Blanc, par les Jacobins de Chambéry. Il était même question de les déférer au Tribunal Révolutionnaire : ces soupçons ont entraîné une visite à son domicile moûtierain, rue Bouverie, pour intercepter sa correspondance avec son épouse, ce dont on l'avise. Un peu plus tard on lui fait savoir que le principal accusateur a été arrêté, la tension semble redescendre. Mais voilà que Guméry informe ses anciens collègues qu'on a adressé au Comité de Salut Public un mémoire contre eux, au sujet de cette correspondance. Ils lui répondent bravement « qu'ils n'ont dit que la vérité et que, par conséquent, il n'ont point peur ! » L'affaire, heureusement, ne semble pas avoir eu d'autre suite.

A Paris, après la mort de Robespierre le 28 juillet 1794, Guméry a fait partie de la commission des finances ; en octobre 1795 il est réélu à l'Assemblée des Anciens, il y sera membre de la commission des Salines et de celle chargée de l'organisation de l'Ecole centrale de Savoie. Le 7 avril 1797, alors que les opinions royalistes s'affirment en Savoie et même à Paris, Guméry, dont on connaît les tendances, est encore réélu député du Mont-Blanc par 281 voix sur 321, mais, le 4 septembre, le coup d'état du Directoire renverse la majorité monarchiste et l'élection de Guméry est

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

annulée, avec celles de 197 autres députés « de droite ». Notons déjà qu'en mai 1798, un autre coup d'état invalidera l'élection de 106 députés « de gauche » et un autre coup d'état, en 1799, remplacera le Directoire par le Consulat.

Guméry est rentré à Moûtiers en septembre 1797, mais, rendu à la vie privée, il n'est pas oublié pour autant de ceux qui l'y ont renvoyé. Le 4 décembre 1797, le commissaire du Directoire près de l'administration centrale du département du Mont-Blanc, adresse au citoyen ministre de la police générale un avertissement : « Il se dit que Guméry, sorti du Conseil des anciens, fait tous ses efforts pour persuader les habitants du district de Moûtiers que la journée du 19 Fructidor est une tyrannie. Comme les habitants des campagnes écoutent assez volontiers ceux qui viennent de loin, ajoute-t-il, ces propos sont très dangereux » et le zélé commissaire observe que s'il avait été réélu, « ce n'était que parce qu'il avait rendu de grands services aux émigrés ! ». Guméry a en effet présenté à la Convention une réclamation des citoyens des départements du Mont-Blanc et des Alpes Maritimes inscrits sur la liste des émigrés. Le 23 décembre, le ministre remercie le commissaire de la surveillance active qu'il exerce sur tous les ennemis de la tranquillité publique et recommande de la poursuivre pour prévenir tout désordre. Ces documents ont été retrouvés aux archives de l'Assemblée Nationale par des descendantes de notre député ; (merci à Mr Diernaz, ancien maire-délégué de Celliers, pour nous avoir fait partager l'abondante moisson de renseignements recueillis sur son illustre compatriote). Mais à Moûtiers, il ne semble pas qu'on se soit montré aussi soupçonneux à l'égard de l'enfant du pays : en juillet 1797 il avait été élu au conseil d'administration de l'hospice parmi les cinq citoyens « les plus propres à en faire partie » avec son confrère Bal et l'officier de santé Crud, et en 1800, il sera choisi comme conseiller général lorsque l'assemblée départementale sera constituée par la loi du 17 février 1800, les membres étant alors nommés par le gouvernement. Au fait ce sera aussi notre premier conseiller général.

Il mourra le 6 février 1803 à Moûtiers où sa veuve se remariera l'année suivante avec l'avocat Jean Marie Bal, qui avait aussi été élu député à la Convention mais s'était retiré.

Reprenons où nous l'avions laissé en 1793, le parcours du deuxième maire moûtierain, Greyfié. Avec Guméry d'abord et les autres conseillers moûtierains de 1793, il sera confronté aux difficultés nées des troubles révolutionnaires et de la guerre avec le royaume de Piémont-Sardaigne. La position de Moûtiers, aux abords de la frontière, est particulièrement difficile. On envisage dès mars de recourir à un emprunt pour faire face aux dettes contractées « occasion des troupes » dit-on

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

mais aussi pour construire un nouveau cimetière, à l'écart de la ville, car « Sainte-Marie a tous ses planchers détruits, par rapport à l'abus d'y enterrer les morts, et l'odeur est pestilentielle ». On va utiliser des biens appartenant précédemment aux archevêques au Pré de l'Île, où sont déjà les Salines. Il faut aussi faire prêter serment aux prêtres, ceux qui sont restés, faire l'inventaire des biens délaissés par ceux qui sont partis, prêtres et autres émigrés, installer le tribunal de district dans l'ancien archevêché (cela signifie que l'on ne l'a pas déplacé à Conflans !). On doit aussi examiner les demandes de certificats de civisme présentées par les notables, par exemple, celle de Mr Roche ancien Directeur des Salines. Cette trouvaille aux archives municipales moûtériennes a beaucoup intéressé ses descendants, bénéficiant ainsi d'une excellente description physique de leur ancêtre.

On voit apparaître le « papier monnaie » c'est « en argent de la République » que Guméry et Greyfié recevront 3945 livres du payeur des armées, pour compensations de dépenses...mais la ville doit les affecter au paiement du logement chez l'habitant des soldats, car Moûtiers a été mise « en état de guerre » en février 1793. Un peu plus tard, elle est citée comme « place de guerre ». On a dû y fournir 600 puis 1000 lits, pour des soldats qui dormaient à 2 par lit !...et qu'il fallait nourrir aussi ! Moûtiers compte alors 1800 habitants plus 2000 soldats. En novembre 1794, une lettre précise « il y a au moins 18 mois que cette commune n'a cessé de faire des réclamations pour obtenir des casernes : l'habitant est épuisé et ne peut soutenir le logement d'une garnison, qui de plus, dilapide les maisons mises à sa disposition... »

On a déjà vu que c'était une des préoccupations que la municipalité faisait partager à son député Guméry.

Les affiches apposées aux halles, Grenette et Mercière, annoncent que toutes les transactions doivent se faire en papier monnaie...monnaie qui se dévalue très rapidement : l'assignat a déjà perdu entre la moitié et les trois-quarts de sa valeur en avril 1793. Bientôt il faut instituer une taxe sur le pain.

Autre retombée de l'occupation militaire, une fille, considérée comme « de mauvaise vie » est examinée par le chirurgien de Moûtiers, Crud : on s'abstiendra de livrer les détails qui ont conduit à la chasser de la ville « sous une heure » pour soupçon de maladie vénérienne, ce en avril 1793 alors que Guméry vient d'être remplacé par Greyfié.

Le 6 juin 1793, le citoyen maire, lit-on dans les délibérations, a quitté son fauteuil pour demander l'attribution de trois balles de sel, dont il a besoin pour ses montagnes, et il en demande encore six pour son parent Viguet, ce qui leur est accordé. Et puis... la consultation du registre fait apparaître, le 10 août, l'absence de Greyfié, on lit que Charles Antoine

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

Grapin fait office de maire, le 4 octobre ce sera le conseiller Claude Muraz, puis le 6, on lit que Jean Pierre Bérard-Blay occupe le fauteuil de maire. L'explication de ces changements se lit lors de la séance du 18 octobre 1793, où l'on trouve, intercalée entre les pages du registre des délibérations, la liste de 89 suspects d'émigration, avec en tête les nobles Aimé Trolliet, Claude Viguet, Greyfié, ses enfants et sa sœur (sa femme est décédée le 7 mai 1793). En cause, la politique de la Terreur, qui, chez nous, a fait suite au retour des armées sardes le 22 juillet, puis à leur chasse jusque sur les crêtes en septembre, et à l'installation dès le 1^o octobre de comités de surveillance, répressifs surtout envers les nobles et le clergé. Le 4 octobre, c'est le retour à Moûtiers des troupes républicaines, immortalisé par le tableau de la salle des mariages de la mairie dont nous avons déjà parlé.

Damien Greyfié de Bellecombe indiquait, dans son ouvrage, que cette liste des émigrés avait disparu : il sait maintenant qu'il peut la voir aux archives municipales, mais, pas plus que nous, il n'a pu dire la date précise du départ de son aïeul, pour Aoste ou Ivree, après sa dernière présence selon le registre des délibérations, c'est-à-dire le 6 juin, et avant le 6 octobre, en tout cas (date à laquelle Bérard-Blay occupe le fauteuil de maire).

Pendant le Directoire, la famille Greyfié est rayée provisoirement de la liste des émigrés, et rentre en Savoie. Mais le coup d'état du 04 septembre 1797, qui avait renvoyé à Moûtiers l'ex député Guméry, incite Greyfié à s'expatrier à nouveau. Rappelons que ce coup d'état a entraîné une loi exigeant la haine de la royauté...et des nobles par ricochet. On dit que la noblesse savoyarde s'exilera pratiquement jusqu'en 1814 mais Philibert Amédée Greyfié cherchera, lui, à revenir en Tarentaise dès 1800. Le Premier Consul, de passage à Ivree, lui donne l'assurance qu'il peut rentrer sans danger. Malheureusement, cette assurance n'est pas confirmée par un quelconque écrit, et il n'obtiendra son passeport qu'en juin 1800, le dernier membre de sa famille obtenant le sien en juillet. Enfin, le 16 juillet la famille franchit le Petit-Saint-Bernard. Cependant, tout n'est pas réglé, il faut encore obtenir une autorisation de séjour à Moûtiers ou à Brides, de la Préfecture de Chambéry, et sa radiation définitive de la liste des émigrés. Des témoins de moralité s'y emploient, le Sous-Préfet Avet, qui est un ami, le greffier du Tribunal aussi, et ils assurent que les familles Greyfié et Viguet se sont toujours concilié l'estime de leurs concitoyens. Hélas, la Préfecture du Mont-Blanc s'y refuse, et le 26 juillet arrive un arrêté d'expulsion. L'officier de santé, Crud, rédige alors un certificat indiquant que la situation médicale de la famille ne lui permet ni fatigue, ni transports. Le Sous-Préfet confirme et écrit le 30 juillet « l'humanité réclame en leur faveur, attendez au moins

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

jusqu'aux fraîcheurs de septembre ! » Le 12 novembre ils sont toujours là, à Brides, puisque le Sous-Préfet transmet une autre pétition, et, trois jours plus tard, le Préfet autorise enfin leur mise sous surveillance à Moûtiers. Le 18, chaque membre de la famille signe une déclaration de fidélité à la Convention.

Il faut attendre 1802 pour constater que Greyfié est rayé de la liste des émigrés, il est mentionné comme « ex-noble ». Le 26 août 1802 il est autorisé à rentrer en possession de ses biens. Ses premières préoccupations concernent l'éducation de ses enfants, bien négligée pendant ces années chaotiques. Bientôt, son fils François partira faire son droit, à Grenoble. Il œuvre aussi à la récupération de ceux de ses biens qui avaient été saisis.

Pendant ce temps le premier Consul est devenu empereur, l'empereur de la République dira-t-on, réalisant la synthèse de l'ancien régime et des acquis révolutionnaires, et ce climat propice ramènera Greyfié à la vie publique, si bien qu'il redevient maire le 12 février 1806. Et en cette année 1806 le registre des délibérations ne fait plus référence au calendrier républicain, on y parle de la Révolution au passé, mais hélas il faut y constater « qu'un tiers au moins de la population de cette ville n'est composée que de mendiants », et, lorsqu'on établit le budget communal de 1806, on y porte la créance qu'a la ville sur le gouvernement français, s'élevant à 39 784 francs, pour fournitures faites à l'armée, selon état du 4 février 1793. 13 ans après son émigration l'ancien maire de Moûtiers réinstallé à la tête de la commune y retrouve les problèmes qu'il y avait laissés. Il restera maire jusqu'en 1814 avec des opinions flatteuses sur son action : « très bon maire, droit, zélé, actif, estimé » dira le préfet de 1807, « excellent maire » en 1810, et en 1813, il ajoute « dévoué à l'Empereur, on ne peut faire meilleur choix ». De 1809 à 1814 il fera également partie du Conseil Général du département du Mont-Blanc. Puis, sera signé le traité de paix de Paris, le 30 mai 1814, et une partie de l'ancien duché de Savoie, notre partie, redevient sarde. Un conseil provisoire, avec les pouvoirs d'un Préfet, est installé à Saint-Jean-de-Maurienne en juin. Philibert Amédée Greyfié en sera nommé président, d'où le titre qui lui a été parfois donné de « Gouverneur de la Petite Savoie ». Son dévouement à l'Empereur ne lui a pas porté préjudice : les qualités dont il a toujours fait preuve au service du bien public ont seules été prises en compte. Le 25 septembre la nomination d'un nouvel intendant général du Duché entraînera la cessation d'activité du Conseil provisoire, et après cette courte parenthèse, Greyfié regagnera sa chère Tarentaise.

Ses mérites ont été si grands, qu'en reconnaissance de son action au service de la Savoie, le roi Charles-Félix le nommera comte, par lettres

Le conventionnel et le noble

Les deux premiers maires de Moûtiers en 1792-1793

patentes du 18 mars 1825. Il est alors âgé de 70 ans, mais jouit d'une santé parfaite, c'est un chasseur réputé de chamois : il possède sur ses terres du Mottaret des Allues, un petit « manoir champêtre » où il reçoit les promeneurs –ce sont souvent de riches curistes bridois- et c'est le Dr Socquet qui donne cette précision dans un livre de 1824, présentant Greyfié comme « un philosophe alliant l'amabilité du caractère aux agréments de l'instruction la plus variée ».

Il est décédé à Moûtiers le 24 mai 1841, à 86 ans, sec, maigre, plein de rhumatismes, mais lucide jusqu'au bout.

Son fils, François, est connu pour avoir été sous-préfet de Montbrison dans la Loire, mais il fut aussi, deux ans, conseiller à Moûtiers et son petit-fils, Amédée, né en 1811 à Moûtiers, sera le célèbre artisan du rattachement de la Savoie à la France de 1860. Ce dernier considérait son grand-père comme une personnalité remarquable.

En hommage à Amédée Greyfié, l'Académie de la Val d'Isère par la voix de son secrétaire perpétuel Marius Hudry, avait demandé à la municipalité de baptiser une rue de Moûtiers de son nom à l'occasion du 100^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France en 1960. La municipalité a accédé à cette demande en nommant avenue Greyfié de Bellecombe la rue longeant la voie ferrée.

En conclusion, nous pouvons, vous en serez d'accord, reprendre le terme de « remarquable » pour qualifier nos deux édiles, le conventionnel et le noble, les deux premiers maires que Moûtiers ait connus, confrontés à des bouleversements qu'aucun de leurs successeurs ne rencontrera ... Citons Joseph de Maistre, contemporain de Guméry et de Greyfié. Ce grand écrivain savoyard a beaucoup critiqué le Siècle des Lumières et la Révolution française, mais nous pouvons être sûrs que les deux moûtiérains qui nous ont réunis ce soir pouvaient dire avec lui :

« Longtemps nous n'avons pas compris la révolution dont nous sommes les témoins, longtemps, nous l'avons prise pour un évènement. Nous étions dans l'erreur : c'est une époque et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde ».

Le survol rapide de ce qu'il faut effectivement considérer comme une époque a permis de rendre hommage à ces deux premiers maires de Moûtiers qui en ont partagé les enthousiasmes, puis subi les convulsions, en conservant l'amour de leur petite patrie et leur volonté de la servir.